

# Cauvaldor | PLUIH

## SAINT-JEAN-LESPINASSE



Code INSEE : 46271

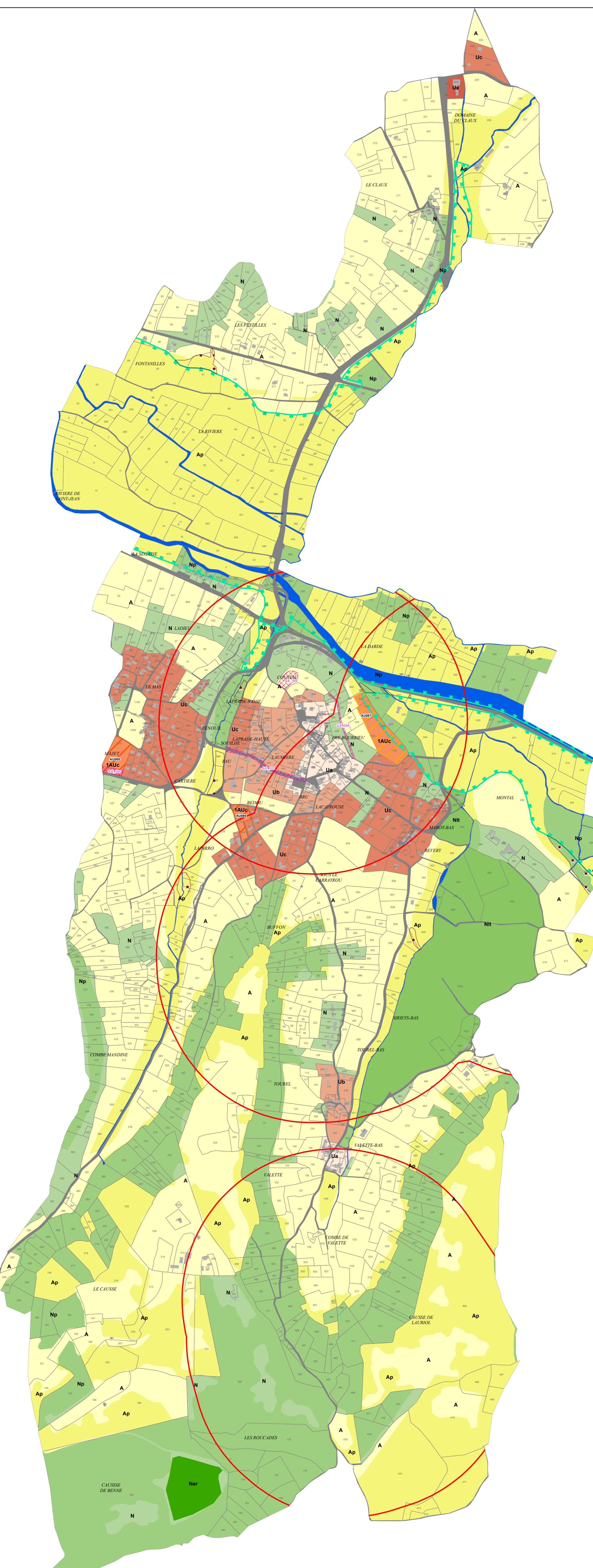
Entité paysagère : Vallée de la Dordogne

Armature territoriale : Maillage

Bassin de cohésion territoriale : Saint-Céré - Souseyrac-en-Quercy

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		

Règlement graphique



### LEGENDE

Fond de carte	Bâti cadastral
	Parcelle cadastrale
	Cours d'eau
	Domaine public
	Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)
	Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (Périmètre extérieur)
	Périmètre de protection autour des monuments historiques

Zone urbaine	Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
	Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
	Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
	Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
	Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUi
	Ult : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes
	Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser ouverte	TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
	TAUc : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
	TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques
	TAUlt : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
	TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser fermée	TAUf : Zones à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
	TAUlf : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée
	TAUlt : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée
	TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation

Zone agricole	A : Zones à vocation agricole
	Ap : Zones agricole à préserver
	Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique
	Alt : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles
	N : Zones à vocation naturelle

Zone naturelle	N : Zones à vocation naturelle
	Np : Zones naturelles à préserver
	Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
	Nltc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings
	Nrt : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles
	Nrc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières
	Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Prescriptions	Changement de destination
	Petit patrimoine (L151-19)
	Eléments de paysage (L151-23)
	Linéaires commerciaux
	Emplacements réservés
	OAP Sectorielle niv.1
	OAP Sectorielle niv.2
	OAP Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :

- Les règlements de zones
- Changements des destinations
- Petit patrimoine
- Eléments de paysage
- Linéaires commerciaux
- Emplacements réservés
- OAP Sectorielle niv.1
- OAP Sectorielle niv.2
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 4 contient les documents détaillant :

- OAP sectorielles niv. 1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Sites inscrits et classés
- AC3 : Sites et Monuments du Bureau d'Inventaire
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- TI1 : Portection du domaine public ferroviaire
- T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de ballastage

0 250 500 1 000 Mètres